



Commune de Sainte Marie la Mer

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2009 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : MM ROIG Pierre, BADIER Bruno, BOLTE Charles, BRUNET Francis, CLASTRIER Sonia, DURAND Charles, HOSPITAL Claude, LOZANO Henri, LOZANO Sandrine, LECAT Alexandre, MALE Jean-Luc, MERCE Aline, MEYA Christine, ORIOL Josiane, REVOL Marie-France, ROL Malicka, SOURRIBES Jean, SACCHI RODRIGUES Chantal, SANGUIGNOL Albert, TALAVAN Eric, TETART Odile, VALETTE Marguerite, VALETTE Jeannine.

ABSENTS : /

PROCURATIONS : Madame BONIFASSY Véronique pour Mme ORIOL Josiane,
Madame PORTUS Sabine pour Mr Pierre ROIG, Maire,
Monsieur Fabrice RALLO pour Mr Albert SANGUIGNOL,
Madame Paule SENYORICH pour Mme Marie-France REVOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Malicka ROL

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2009.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision au titre de l'article L2122-22 du CGCT depuis le Conseil Municipal du 13 octobre 2009.

1) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008.

RAPPORTEUR : Monsieur Albert SANGUIGNOL

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets de Perpignan-Méditerranée Communauté d'Agglomération pour l'année 2008.
- **CHARGE Monsieur le Maire d'aviser** le public par voie d'affichage en Mairie.

2) Abandon du projet de création de Zone de Développement Eolien (ZDE)

RAPPORTEUR : Alexandre LECAT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ABANDONNE** le projet de création de ZDE sur le territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière.

3) Proposition de bail emphytéotique administratif sur la toiture des futurs ateliers municipaux pour l'installation de panneaux solaires

RAPPORTEUR : Monsieur Albert SANGUIGNOL,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les termes du bail administratif emphytéotique sur la base des éléments présentés,
- **CHOISI** l'entreprise AE 3000 en qualité de cocontractant au bail en question,
- **AUTORISE** le Maire à signer la promesse de bail et le bail ainsi que tout acte utile à la présente affaire.

4) Acquisition de droits indivis sur les parcelles AO246 et AO247.

- **RAPPORTEUR : Monsieur Henri LOZANO**

Le Conseil Municipal, à deux voix contre (MERCE, SACCHI-RODRIGUES) et 25 voix pour :

- **DIT QUE LA COMMUNE** se porte acquéreur des droits indivis de Madame Marthe LOPEZ sur les parcelles en question,
- **FIXE** le prix d'achat de la façon suivante : 1/15^{ème} de 41a 05ca, soit 273,66m² à hauteur de 5€ le m², soit un montant total de 1.368,30€.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom et pour le compte de la commune.
- **DESIGNE** l'Etude OLLET-VIDAL-CASANOVAS-GARDEL, notaires associés, Espace Méditerranée à Perpignan pour procéder à la rédaction de l'acte.
- **FAIT APPLICATION** de l'article 1042 du CGI.
- **DIT** que les crédits seront portés au budget de l'exercice en cours.

5) Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association des Jeunes pour 2009.

RAPPORTEUR : Madame Christine MEYA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** à l'association des jeunes une subvention complémentaire pour l'année 2009 d'un montant de 13.762,80 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

6) Aide à la desserte électrique d'une exploitation agricole et demande de subvention au Conseil Général des P.O.

RAPPORTEUR : Monsieur Charles DURAND

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de porter le dossier de raccordement de l'exploitation de Mme VIDAL,
- **DEMANDE** au Conseil Général une subvention égale à 60 % du coût total de ce raccordement,
- **DEMANDE** à Mme VIDAL de rembourser à la Commune la différence entre le coût du raccordement et le montant de la subvention du Conseil Général,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à la présente affaire.

7) Recrutement par voie de contrat de trois ans d'un agent de catégorie A.

RAPPORTEUR : Madame Marie-France REVOL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement par voie de contrat public d'un personnel de niveau de catégorie A pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services.
- **APPROUVE** l'établissement d'un contrat de recrutement d'une durée de 3 ans à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2010.

- **APPROUVE** le montant de la rémunération basée sur le 12^{ème} échelon du grade d'attaché, indice brut 801, indice majoré 658, augmentée éventuellement du supplément familial et d'un régime indemnitaire.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

8) Recrutement exceptionnel du personnel temporaire contractuel année 2010.

RAPPORTEUR : Madame Marie-France REVOL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les postes de contractuels pour l'année 2010 comme suit :

PERSONNEL TECHNIQUE :

- Nombre d'agents : **4**
- Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- Durée Hebdomadaire : **Temps Complet** (35 Heures)
- Rémunération : Echelle 3.

PERSONNEL DE SERVICE :

- Nombre d'agents : **3**
- Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- Durée Hebdomadaire : **Temps Non Complet** (en fonction des nécessités de service, au prorata du nombre d'heures effectuées)
- Rémunération : Echelle 3.

PERSONNEL ADMINISTRATIF :

- Nombre d'agents : **5**
- Grade : Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- Durée Hebdomadaire :
- **3** agents à **Temps Complet** (35 Heures)
- **2** agents à **Temps Non Complet** (en fonction des nécessités de service, au prorata du nombre d'heures effectuées)
- Rémunération : Echelle 3.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de recrutement dont la durée sera conditionnée par les absences du personnel statutaire.

9) Convention de fonds de concours entre PMCA et la Commune de Sainte Marie la Mer.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean SOURRIBES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** PMCA à prendre en charge la logistique pour la réfection de la totalité de la voie.
- **PERMET** à la Commune de participer au financement des travaux de réfection de l'avenue Frédéric Mistral.
- **FIXE** le montant de la subvention à 50 % du coût de la réfection totale de la voie.
- **PORTE** cette dépense au budget 2009.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de fonds de concours ci-jointe et tout acte utile en la matière.

10) Annulation de la garantie d'emprunt accordée à l'OPH Perpignan-Roussillon pour l'opération de logements locatifs sociaux « les Iris ».

RAPPORTEUR : Pierre ROIG.

Le conseil municipal, par deux abstentions (MERCE, SACCHI-RODRIGUES) et 25 voix pour :

- **ANNULE** la garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat Perpignan Roussillon pour l'opération de logement locatif social « les Iris ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à la présente affaire.

11) Poursuite de l'opération façades.

RAPPORTEUR : Monsieur Henri LOZANO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre cette opération façades.
- **DECIDE** d'appliquer cette opération au même périmètre que précédemment.
- **DECIDE** d'allouer une somme de 11 € le m² (Onze euros au mètre carré), sur justificatif (facture) délivré par une entreprise patentée.
- **DECIDE** que la Commune prendra en charge les travaux supplémentaires induits par ses exigences, à savoir :
 - décors que l'on peut trouver sur certaines façades, soit sous corniches, soit en soubassements, soit en faux appareil, soit en chaînes d'angles peintes (façon chaîne d'angle).
- **DECIDE** de limiter l'attribution de cette subvention dans le temps, soit jusqu'au 31 Décembre 2011.
- **DECIDE** qu'un accord quant au choix de couleurs sera impérativement donné par les architectes chargés de la mission de conseil et d'assistance relatives aux questions architecturales de la commune.

12) Décision Modificative n°1 du budget du camping municipal.

RAPPORTEUR : Marie France REVOL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les réajustements de crédits tels que proposés.
- **INDIQUE** que la décision modificative n°1 susvisée, modifie le Budget du Camping (M-4), tel qu'il avait été arrêté le 31 mars 2009.
- **ARRETE** la nouvelle masse budgétaire suivante compte-tenu des nouvelles modifications à la balance générale.

section d'exploitation :

Dépenses : 869 404, 77 €

Recettes : 869 404, 77 €

section d'investissement :

Dépenses : 419 225, 04 €

Recettes : 419 225, 04 €

Balance Générale des comptes après la DM n°1 :

Dépenses : 1 288 629, 81 €

Recettes : 1 288 629, 81 €

13) Décision Modificative n°1 du Budget Communal.

RAPPORTEUR : Madame REVOL Marie France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les réajustements de crédits tels que proposés.
- **INDIQUE** que la décision modificative n° 1 susvisée, modifie le budget de la commune (M-14), tel qu'il avait été arrêté le 31 mars 2009.
- **ARRETE** la nouvelle masse budgétaire suivante compte tenu des nouvelles modifications à la balance générale.

♦ **section d'exploitation :**

• Dépenses : 4 783 940, 41 €

• Recettes : 4 783 940, 41 €

♦ **section d'investissement :**

• Dépenses : 2 121 455, 52 €

• Recettes : 2 121 455, 52 €

♦ **Balance Générale des comptes après la DM n°1 :**

• Dépenses : 6 905 395, 93 €

• Recettes : 6 905 395, 93 €

Séance levée à 19 h 45.

**Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 07 décembre 2009.**

**Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie**